

Cinquième réunion mensuelle de concertation entre le secteur public et le secteur privé : Présentation du plan d'action consolidé des mesures de réformes structurelles.

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 28 AVRIL 2025

1766

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



LES PARTIS POLITIQUES
DU MALI EXIGENT :

- LE RESPECT DE LA CONSTITUTION ET DES LOIS !
- LE RESPECT DU PLURALISME DÉMOCRATIQUE !
- L'UNION ET NON L'EXCLUSION !
- LA LIBÉRATION DES PRISONNIERS POLITIQUES !

Point de presse des partis politiques

Un non ferme à toute violation

de la constitution



Funérailles du pape François : Un événement majeur rassemble plus de 400 000 fidèles à Rome



Tribunal de lutte contre la Cybercriminalité : Le Roi mis sous mandat de dépôt



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSÔ »**



**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

P.12



P.17



P.19



Une /

Point de presse des partis politiques : Un non ferme à toute violation de la constitution

P.4

Brèves /

Funérailles du pape François : Un événement majeur rassemble plus de 400 000 fidèles à Rome

P.11

Tribunal de lutte contre la Cybercriminalité : Le Roi Mis sous mandat de dépôt

P.11

Cinquième réunion mensuelle de concertation entre le secteur public et le secteur privé : Présentation du plan d'action consolidé des mesures de réformes structurelles.

P.12

Deuxième Congrès International du PTR-LSCC du CAMES : Le Mali s'engage vers la souveraineté numérique

P.13

Libération des Banquiers Birama DIOP et Alassane TOURÉ : Un Pas vers la Résolution d'un Conflit Social

P.13

Actualité /

Prévisions saisonnières : « La nature nous parle »

P.15

Ristournes du personnel des domaines : Les 2 milliards f cfa de la discorde

P.17

Politique /

Forum Crans Montana à Casablanca : Le ministre Diop appelle à la solidarité active des pays africains

P.19

Refondation du Mali : Le Conseil National de Transition du Mali adopte cinq projets de loi

P.21

Projet de dissolution des partis politique : Le RPM rappelle l'inviolabilité de la Constitution

P.23

Culture & société /

La Journée Internationale de la Langue Anglaise : L'Ambassade d'Angleterre au Mali célèbre l'évènement

P.26

Amélioration de la protection sociale des acteurs culturels : Une assurance volontaire pour la Culture

P.28

International /

Radiation de M. Thiam Cheick Tidjane des Listes Électorales : Analyse Critique d'un Jugement Abidjanais au Carrefour du Droit Électoral et de la Nationalité

P.29

Accord de paix en Ukraine : La Russie prête à négocier

P.35

Forum CMG à Qufu : Un pont entre les cultures et un levier pour la technologie

P.36

Sport /

Coupe du Roi contre le FC Barcelone : Le Real Madrid déclenche une polémique avant la finale

P.37

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Édité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamoko B. Keïta, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick Wogo, Maffenin Diarra, Bockoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa Ly, journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial :** Youssef Diarra

• **Secrétariat :** Fatou Sissoko



Point de presse des partis politiques

Un non ferme à toute violation

de la constitution

Ils étaient plusieurs dizaines de partis politiques, plus ce 100, à participer à un point de presse organisé pourtant au pied levé, avant-hier 26 avril 2025, à la Maison de la Presse de Bamako. En

effet, ces partis politiques avaient initialement prévu de tenir un giga-meeting le même jour. Constatant que toutes les salles censées accueillir une telle manifestation leur étaient fermés,

ils ont déroulé le plan B du Point de presse. Face au tollé général soulevé par cette mesure, ses auteurs ont battu en retraite en réouvrant une des portes fermées. Mais c'était sans compter sur

la maturité des présidents de partis qui ont maintenu leur cap.

La grande salle de la Maison de la presse, pleine à craquer, ainsi que le grand hall, ont refusé du monde constitué essentiellement des chefs et directions des partis.

Les partis politiques du Mali, sous la présidence de Maître Mountaga Tall, se sont réunis le samedi 26 avril 2025 à la Maison de la Presse pour exprimer leur ferme opposition à ce qu'ils ont appelé des atteintes graves à la démocratie et à la constitution de juillet 2023. Ils ont réitéré leur solidarité envers les veuves, veufs, orphelins et orphelins, filles et fils, ainsi que les petits-enfants des martyrs de la République qui ont donné naissance à un Mali des libertés et de la pluralité le 26 Mars. Ce jour-là est gravé dans l'histoire de notre pays comme symbole de sacrifice et d'espoir.

En premier lieu, les partis politiques présents ont tenu à réaffirmer leur soutien inconditionnel à la famille de leur camarade Mamadou Traoré, connu sous le surnom de "le Roi", président du parti Alternative pour le Mali, actuellement détenu pour ses convictions politiques,

son courage et sa détermination. Malgré son incarcération, il reste résolu et encourage ses collègues à poursuivre le combat pour un Mali meilleur. Les représentants des partis politiques appellent à sa libération immédiate.

Les partis politiques réaffirment leur engagement à promouvoir la liberté d'expression, d'association et de réunion au Mali, en soulignant leur attachement à la Constitution du Mali, largement plébiscitée par la population avec plus de 3 millions de votes favorables, représentant un taux de plus de 96%. Cette Constitution, proclamée par la Cour constitutionnelle le 21 juillet 2023, consolide les principes démocratiques et renforce le rôle des partis politiques dans notre République.

Cependant, les partis politiques déplorent la suspension arbitraire de leurs activités par une décision du Conseil des ministres en avril 2024, qui est intervenue pendant les pourparlers pour la paix et la réconciliation au Mali. Cette mesure a entraîné l'arrestation de 11 membres politiques pour leur simple participation à des réunions privées, sans fondement juridique clair. Malgré ces épreuves, les représentants des partis politiques ont maintenu leur confiance en la justice de leur pays.

Les partis politiques disent avoir toujours agi avec bonne foi pour préserver l'unité et l'héritage commun du Mali, refusant de céder aux pressions et aux rumeurs malveillantes. Ils interrogent légitimement sur les motivations de ceux qui cherchent à entraver le pluralisme politique et médiatique dans notre pays.

Dans la déclaration lue au point de presse de ce samedi, les partis politiques ont rappelé que les Assises Nationales de la Refondation (ANR) qui se sont tenues en décembre 2021 ont formulé 517 recommandations concrètes, traduites dans le Cadre Stratégique de la Refondation de l'État (CSRE). Ces recommandations touchent notamment les partis politiques et soulignent l'importance du pluralisme des idées et des médias dans la construction d'un Mali démocratique et prospère.

Les partis politiques du Mali réaffirment leur engagement envers la démocratie, la liberté et la justice, et appellent à la libération de tous les prisonniers politiques détenus pour leurs convictions. Ils continueront à défendre les valeurs essentielles qui fondent notre République et à lutter pour un Mali inclusif et respectueux des droits de chacun. La réduction du nombre de partis politiques par l'instauration de conditions plus strictes en matière de





création et de financement est un sujet complexe et crucial pour la démocratie. Il est important de garantir un cadre réglementaire solide pour assurer le bon fonctionnement du système politique d'un pays.

Concernant les propositions du Ministre délégué auprès du Premier ministre en charge des réformes politiques et du soutien au processus électoral, ils déclarent regrettable que les partis politiques du Mali n'aient pas été conviés à des discussions constructives avant la prise de décisions importantes. Il est essentiel pour assurer la légitimité et l'efficacité des réformes politiques que toutes les parties prenantes soient consultées et impliquées dans le processus.

Les partis politiques du Mali se félicitent d'avoir soumis des propositions visant à réduire leur nombre qu'ils reconnaissent pléthorique de manière incitative et, si nécessaire, punitive, tout en renforçant le contrôle des activités des partis existants pour une meilleure

gouvernance. Cette approche semble être en ligne avec les recommandations des ANR et avec le respect de la Constitution.

Les partis soulignent le besoin de clarté et de transparence dans les processus de réforme politique. Les modifications envisagées doivent être clairement communiquées aux parties prenantes afin de faciliter des échanges constructifs et éviter des spéculations préjudiciables.

Enfin, ils demandent que le Ministre délégué prenne en compte leurs demandes d'audience et les associe aux discussions sur des questions aussi importantes pour l'avenir politique du pays. La collaboration et le dialogue entre le gouvernement et les acteurs politiques leur sont essentiels pour parvenir à des réformes politiques efficaces et légitimes. Les partis s'interrogent sur la représentativité des 1500 participants maximum aux concertations par rapport aux 86 000 personnes ayant participé aux ANR et aux trois millions (3 000 000) ayant

pris part au référendum constitutionnel. Ils se disent être en droit de s'interroger sur l'origine de la proposition d'une caution de 200 millions de FCFA pour la création de partis politiques et de s'interroger sur le risque de corruption et d'achat de voix que cela pourrait engendrer.

La sélection des participants aux « concertations privées » du ministre délégué soulève des questions sur la base de cette sélection et sur le manque d'inclusivité de ce processus. Il est important que les partis politiques soient associés à ces discussions et que leurs représentants soient désignés de manière transparente et démocratique.

Les propositions sans fondement et hors sujet circulant sur les réseaux sociaux concernant ces concertations remettent en question la légitimité et la pertinence de ces discussions. Il est primordial que les réformes politiques se fassent dans le respect de la constitution et en concertation avec l'ensemble des acteurs politiques. Enfin, la question du gaspil-

lage des ressources publiques et de la création de charges financières inopportunes est également pertinente, surtout dans un contexte où de nombreux Maliens souffrent de pauvreté et de précarité.

Les partis politiques estiment qu'il est essentiel que les décisions politiques prises au Mali respectent les principes démocratiques, la constitution et les droits des citoyens. Les partis politiques demandent des explications et une plus grande transparence dans ce processus. Les partis politiques du Mali ont publié une déclaration dans laquelle ils annoncent leur intention de rencontrer très prochainement toutes les autorités morales, associatives et syndicales du Mali. Ils souhaitent prendre à témoin, devant les Maliens et devant l'histoire, de la situation actuelle. Les partis politiques insistent sur l'importance de ne négliger aucun conseil ni apaisement pour le

Mali, et soulignent qu'aucune concession ne doit être ignorée dans l'intérêt du pays.

Ils appellent à la mobilisation de leurs militants et militantes et réitèrent leur demande de suspension de la phase nationale des consultations. De plus, ils demandent aux états-majors politiques de partager et d'expliquer aux bases les propositions consensuelles concernant la révision de la loi 05-047, ainsi que de veiller à la mise en œuvre des recommandations des ANR.

Les partis politiques affirment leur solidarité avec l'armée et soutiennent le peuple malien dans ses efforts quotidiens pour un pays émergent et prospère. Ils réaffirment également leur soutien aux libertés et à la démocratie au Mali, tout en se disant prêts à travailler dans l'intérêt supérieur de tous les Maliens.

Enfin, les partis politiques avant de déplorer le silence du ministre délégué chargé des réformes politiques et du soutien au processus électoral face à leurs demandes répétées de rencontre, ont salué la présence d'éminentes personnalités comme Madame Sy Kadiatou Sow, Professeur Ali Nouhoum Diallo, tous des membres importants du Mouvement Démocratique et camarades de lutte de Maître Mountaga Tall, initiateur de cette lutte. Ils soulignent avoir sollicité une audience auprès du Premier Ministre et s'interrogent sur les raisons pour lesquelles le ministre délégué semble ignorer les partis politiques du Mali.

Ils ont conclu en appelant le Président de la Transition et le Premier Ministre à prendre des mesures par rapport aux actions du ministre délégué, soulignant qu'il est crucial de garantir l'unité de la Nation malienne.

Yacouba Ongoiba



Fama Infos/24



MALI :

L'artiste international Rokia Traoré est actuellement au Mali. Bienvenue !

Ouverture Media



Finalement vous vous retrouvez dans une lutte de personnes et c'est par ce que vous avez refusé de vous perfectionner.

Une jeunesse sans orientation, c'est la république qui sera soumise au profit des clans.



Conseil National de Transition du Mali



Bamako | Jeudi 24 avril 2025

Conseil National de Transition – Séance plénière

Le Conseil National de Transition (CNT) a tenu, ce jeudi 24 avril 2025, sa première séance plénière de la session d'avril, dans la salle Djéli Baba Sissoko du CICB, sous la présidence du Général de Corps d'Armée, l'Honorable Malick DIAW, Président du CNT.

Lors de cette séance, cinq projets de loi ont été examinés et adoptés:

1. Ratification d'un accord de prêt signé avec la BOAD pour financer la Phase 2 du Programme d'Irrigation dans le Bassin du Bani et à Sélingué – Adopté à 122 voix pour, 1 contre.
2. Création du Projet de mise en valeur des plaines rizicoles de Tombouctou – Adopté à 122 voix pour, 1 contre.

3. Détermination des conditions d'emploi des langues officielles du Mali – Adopté à 122 voix pour, 1 contre, 1 abstention.

4. Création de la Caisse des Dépôts et Consignation du Mali (CDC-Mali) – Adopté à l'unanimité.

5. Ratification d'un accord d'appui budgétaire signé avec le Fonds du Qatar pour le Développement – Adopté à l'unanimité des 122 membres présents.

Cette séance marque un pas important dans la dynamique législative de la transition, avec un fort engagement des membres du CNT au service du développement du Mali.

#CNTMali #SéancePlénière #Législation #TransitionMali #Service-DuPeuple#



ORTM2



Non, ce ne sont pas les civils - politiques qui ont mis le Mali à genoux.

Chaque fois que le pays traverse une crise, certains s'empressent de crier au scandale : « Ce sont les civils qui ont échoué ! » Mais que valent ces jugements simplistes face à la réalité historique du Mali ? Qui a réellement dirigé ce pays depuis 1960 ? Qui a pris les décisions cruciales ? Qui a signé les accords ? Et qui a cédé la souveraineté ?

Examinons donc les faits. Tous les faits.

Liste complète des présidents du Mali depuis 1960 :

1. Modibo KEÏTA (Civil) : 22 septembre 1960 – 19 novembre 1968 → 8 ans et 2 mois
2. Moussa TRAORÉ (Militaire) : 19 novembre 1968 – 26 mars 1991 → 22 ans et 4 mois
3. Amadou Toumani TOURÉ (Militaire – Transition) : 26 mars 1991 – 8 juin 1992 → 1 an et 2 mois
4. Alpha Oumar KONARÉ (Civil élu) : 8 juin 1992 – 8 juin 2002 → 10

ans

5. Amadou Toumani TOURÉ (Militaire – Civil élu) : 8 juin 2002 – 22 mars 2012 → 9 ans et 9 mois

6. Amadou Haya SANOGO (Militaire – Transition) : 22 mars 2012 – 12 avril 2012 (Présidence de fait) → 21 jours

7. Dioncounda TRAORÉ (Civil – Transition) : 12 avril 2012 – 4 septembre 2013 → 1 an et 5 mois

8. Ibrahim Boubacar KEÏTA (Civil élu) : 4 septembre 2013 – 18 août 2020 → 6 ans et 11 mois

9. Bah N'DAW (Militaire – Transition) : 25 septembre 2020 – 24 mai 2021 → 8 mois

10. Assimi GOÏTA (Militaire – Transition) : 24 mai 2021 – aujourd'hui (avril 2025) → 3 ans et 11 mois.

Bilan chiffré :

- Présidents civils (issus d'élections ou de transitions civiles) :

Modibo KEÏTA, Alpha Oumar KONARÉ, Ibrahim Boubacar KEÏTA, Dioncounda TRAORÉ

→ Total cumulé : 26 ans et 4 mois

- Présidents militaires (issus de coups d'État ou de transitions militaires) :

Moussa TRAORÉ, Amadou Toumani TOURÉ, Amadou Haya SANOGO, Bah N'DAW, Assimi GOÏTA

→ Total cumulé : 38 ans et 8 mois

Les faits sont têtus.

Voici la triste réalité : le Mali a été dirigé 60 % du temps par des militaires. Pourtant, à chaque crise, ce sont encore les « civils » qui sont blâmés.

Mais le véritable problème n'est pas l'uniforme ou la cravate ou le grand boubou.

Ceux qui affirment que seuls les civils ont ruiné le pays mentent, soit par ignorance, soit par manipulation de l'histoire En réalité :

- C'est un civil, Modibo KEÏTA, qui a souhaité sortir du CFA. Il a été renversé.

- C'est un militaire, Moussa TRAORÉ, qui a réinstallé la dépendance et réprimé toute contestation.

- C'est un militaire, Amadou Toumani TOURÉ (ATT), qui était au pouvoir lorsque Kidal - Aguelhoc est tombé.

- C'est encore un militaire, Amadou Haya SANOGO, qui dirigeait lorsque les trois régions du Nord sont tombées en 2012.

- Et c'est un militaire, Assimi GOÏTA, qui a commencé la reconquête partielle de Kidal en 2024, mais qui a fini par isoler le Mali du reste du monde et n'arrive pas à ramener la sécurité.

Alors, qui a vraiment échoué ? Qui a véritablement résisté ? Qui a réellement servi ?

Pendant ce temps, le système néocolonial perdure...

Franc CFA :

Un piège monétaire empêchant toute politique économique indépendante.

Accords de défense :

Des bases militaires étrangères établies sans le consentement du peuple malien.

Dettes, FMI, Banque mondiale :

Des politiques imposées de l'extérieur qui affaiblissent l'État, détruisent l'agriculture et exploitent les ressources.

Système corrompu et clanique :

Que ce soit sous les civils ou sous les militaires, le pillage s'est poursuivi.

Ce n'est pas une question de vêtements.

Ce n'est pas le civil ou le militaire qui sauvera le Mali. Ce seront :

- La compétence

--L'intégrité territoriale

- La souveraineté réelle

- L'amour de la patrie

- Le courage de dire non à Paris, à Washington, à la Russie, à l'ONU, au FMI et aux mafias locales.

Ceux qui n'accusent que les civils cherchent à détourner l'attention.

Ceux qui glorifient les militaires, par défaut, oublient l'histoire. Ce n'est pas une question d'uniforme, mais d'intégrité.

Le Mali se relèvera grâce à des patriotes, et non à des postures.

Qu'Allah bénisse le Mali, purifie ses dirigeants et réveille son peuple.

#Bèki_Takè



■ CASH Ivoire



URGENT : tension en Côte d'Ivoire et le Ghana depuis la visite de Mr Guillaume Soro au Ghana.

"Tout gendarme ou militaire qui se fera prendre en tenue ou civil aux frontières de la Côte d'Ivoire et du Ghana sans documents justificatifs sera considéré comme complice de tentative de déstabilisation et atteinte à la sûreté de l'État."

APALO TOURÉ ALEXANDRE.



Ministère de l'Education Nationale Mali



ALPHABESTISATION ET EDUCATION NON FORMELLE A L'ENSUP

LA NOUVELLE FILIÈRE UNIVERSITAIRE PRÉSENTÉE AUX MINISTRES.

En vue de répondre aux exigences d'amélioration de la qualité des ressources humaines du sous-secteur de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle, une nouvelle filière universitaire, a été présentée aux Ministres de l'Éducation Nationale Dr Amadou Sy SAVANÉ et son homologue de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique le Pr Bouréma KANSAYE.

Co-présidée par les deux ministres, la cérémonie a enregistré la présence des membres des Cabinets élargis du MEN et du MESRS, des représentants des partenaires techniques et financiers UNESCO et DWV international (Institut de Coopération). C'était vendredi 18 Avril 2025, dans la salle de conférence de l'Académie malienne des Langues (AMALAN).

L'ouverture de cette filière répond non seulement aux exigences d'amélioration de la qualité des ressources humaines du sous-secteur de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle, mais elle concourra aussi à la valorisation de ce sous-secteur, a fait savoir le ministre SY SAVANÉ.

Le processus d'ouverture de la filière AENF à l'ENSUP est en cours depuis quelques années. L'ouverture des classes devrait s'effectuer à la prochaine rentrée universitaire 2025-2026. Pour une prise en compte efficace et efficiente des langues nationales, le Gouvernement du Mali, à travers le Ministère de l'Education nationale, a décidé, depuis 2022, de lancer le processus de création et d'ouverture d'une filière de formation en Alphabétisation et Education Non Formelle (AENF) à l'Ecole normale supérieure de Bamako (ENSUP). Ce processus s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'une des options prioritaires du Programme Décennal de Développement de l'Education et de la Formation Professionnelle, Deuxième génération (PRODEC 2) : assurer la formation initiale des enseignants des centres AENF dans les Instituts de Formation des Maîtres.

Selon la Directrice Nationale de l'Education Non Formelle (DNENF), cette école universitaire va recevoir des sortants des Instituts de Formation de Maîtres (IFM) ou diplômes équivalents par voie de concours, pour les cycles Licence à 3 ans et le Master à 2 ans. « Au total, 90 modules d'apprentissage ont été définis, pour lesquels des scripts seront peu à peu élaborés pour les futurs élèves professeurs », a-t-elle ajouté.

Engagés depuis le début en 2016, ensuite à la phase des cadres de concertation pour l'éducation des adultes et l'éducation non formelle en 2019, les deux partenaires techniques et financiers UNESCO et DWV international, à travers la voix de leurs représentants, expriment leur satisfaction. Ils disent être profondément convaincus que la création d'une filière d'éducation des adultes à l'ENSUP contribuera à la poursuite du système éducatif au Mali et aussi au développement de ce beau pays avec sa richesse culturelle.

Le Ministre de l'Éducation nationale a, aux noms des plus hautes autorités du Mali, salué l'accompagnement constant des partenaires UNESCO et DWV International qui ont toujours été présents pendant les différentes phases d'élaboration des documents, du processus qui a abouti à la proposition d'un programme de documents d'un cadre d'orientation et de deux maquettes, niveau licence et master.

CELLULE DE COM MEN



Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp : 70 44 22 23 / Email : ampile@gmail.com
Site : www.malikile.com

**Funérailles du pape François :
Un événement majeur rassemble plus de
400 000 fidèles à Rome**



Samedi dernier, les rues de Rome ont été le théâtre d'un événement exceptionnel alors que pas moins de 400 000 personnes ont assisté aux funérailles du pape François. Cette imposante foule, composée de fidèles massés sur la place Saint-Pierre et le long du cortège, a rendu un dernier hommage au chef spirituel de l'Eglise catholique.

Le ministre de l'intérieur italien, Matteo Piantedosi, a confirmé ce chiffre impressionnant, soulignant ainsi l'ampleur de l'événement. Ces funérailles ont marqué la fin d'un pontificat marqué par des décisions importantes prises par le pape François. En effet, le 8 décembre 2024, le pape avait élevé au rang de cardinaux 21 prélats venant des cinq continents lors d'un consistoire ordinaire, démontrant ainsi sa volonté de façonner le collège des cardinaux à son image.

Avec plus de 78% des cardinaux électeurs choisis par François, ce dernier a clairement marqué de son empreinte la composition du futur conclave chargé d'élire son successeur. Cette nouvelle promotion de cardinaux se distingue par sa diversité géographique, avec des représentants de sept continents et de 91 pays différents.

Le choix des cardinaux revient exclusivement au chef de l'Eglise catholique, qui sélectionne ces hauts dignitaires en fonction de critères personnels et de ses priorités. Ces cardinaux ont pour mission d'assister le pape dans le gouvernement central de l'Eglise, bien que certains exercent leur ministère dans leur diocèse d'origine.

L'élection d'un nouveau pape reste toujours un moment d'incertitude, comme le soulignent certains observateurs. En effet, la diversité des cardinaux, qui ne se connaissent pas tous intimement, pourrait pousser le prochain conclave à trouver un compromis pour élire un chef spirituel capable d'inspirer confiance à l'ensemble des fidèles catholiques à travers le monde.

Les funérailles du pape François ont été un événement d'une ampleur exceptionnelle, réunissant des centaines de milliers de fidèles venus rendre un dernier hommage à un chef spirituel qui a profondément marqué l'histoire de l'Eglise catholique.

Arouna Sidibé

**Tribunal de lutte contre
la Cybercriminalité : Le Roi Mis
sous mandat de dépôt**



Le leader influent et Président du parti "Alternative pour le Mali", Mamadou Traoré, a été placé en détention provisoire ce vendredi 25 avril 2025, après avoir été auditionné par une unité judiciaire spécialisée dans la régulation du cyberspace. Son procès est prévu pour le 12 juin prochain.

L'arrestation de Monsieur Traoré a eu lieu la veille, jeudi 24 avril 2025, aux alentours de midi. Des officiers en civil se sont rendus à son domicile dans le quartier de Baco-Djicoroni ACI, situé dans la commune V du district de Bamako, munis d'une convocation émanant du Pôle judiciaire de lutte contre la cybercriminalité.

Son audition par l'unité dédiée à la cybercriminalité laisse supposer que les accusations retenues contre lui sont liées à des activités ou déclarations faites sur Internet.

Surnommé "Le Roi" dans certaines sphères, Mamadou Traoré est une personnalité politique qui a souvent suscité des débats intenses par ses positions. Sa mise en détention provisoire représente une étape clé dans cette affaire et pourrait avoir des conséquences significatives sur la scène politique malienne.

Cette affaire souligne l'importance croissante du cyberspace dans le domaine politique et met en lumière les enjeux liés à la régulation des activités en ligne des personnalités publiques. Elle suscite également des interrogations quant aux possibles répercussions de cette arrestation sur le paysage politique du Mali.

Karamoko B Keita

Cinquième réunion mensuelle de concertation entre le secteur public et le secteur privé : Présentation du plan d'action consolidé des mesures de réformes structurelles.

Le Premier ministre, le Général de Division Abdoulaye Maiga, a présidé la cinquième réunion mensuelle de concertation entre le secteur public et le secteur privé le mercredi 23 avril 2025. Cette rencontre avait pour objectif d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action visant à satisfaire les besoins fondamentaux de la population, ainsi que de présenter le plan d'action consolidé des mesures de réformes structurelles. Au cours de cette réunion, quatorze réformes prioritaires ont été présentées par le secteur privé. Ces réformes portent notamment sur la suspension de la perception de la TVA sur l'importation de 100 000 tonnes de riz renouvelables, afin de prévenir les effets des inondations sur les récoltes. Elles incluent également des mesures visant à sécuriser les opérations de récolte et les circuits de commercialisation des céréales locales avant la fin de février 2025, à actualiser les structures de prix du riz, de l'huile alimentaire, du tourteau de coton et du ciment pour réduire les prix indicatifs d'au moins 10 %, ainsi qu'à lutter contre les tracasseries routières et à améliorer la fluidité des corridors d'approvisionnement tout au long de l'année 2025.

Sous l'impulsion du ministre de l'Industrie et du Commerce, Moussa Alassane Diallo, cette dynamique vise à renforcer la collaboration entre les secteurs public et privé sur des enjeux d'intérêt national tels que l'approvisionnement régulier du pays en denrées de première nécessité, l'accès à des intrants agricoles de qualité avant l'hivernage, ainsi que



la libre circulation des personnes et des biens au sein de la Confédération des États de l'AES.

Depuis sa création, le cadre de concertation entre le secteur public et le secteur privé a permis d'obtenir des résultats satisfaisants, notamment en priorisant la satisfaction des besoins fondamentaux des populations à travers l'adoption d'un plan d'action à court terme, en prenant en compte les préoccupations du secteur privé par les ministères sectoriels concernés, et en élaborant un plan d'action relatif aux réformes structurelles de l'économie nationale.

Cette cinquième réunion mensuelle témoigne de l'engagement des acteurs publics et privés à travailler ensemble pour relever les défis économiques et sociaux du pays, dans un esprit de collaboration et de partenariat constructif.

Fatou Sissoko



Deuxième Congrès International du PTR-LSCC du CAMES : Le Mali s'engage vers la souveraineté numérique



Le discours du Premier ministre malien, le Général de Division Abdoulaye Maïga, lors du Deuxième Congrès International du Programme Thématique de Recherche "Langues, Sociétés, Cultures et Civilisations" (PTR-LSCC) du CAMES, qui s'est tenu le mardi 22 avril 2025 à l'Université Yambo Ouologuem de Kabala, a mis en lumière l'importance du numérique et de l'intelligence artificielle en tant que leviers de développement, mais aussi en tant que facteurs de fracture nécessitant une intégration adaptée aux réalités locales.

Sous le thème "Sociétés et cultures africaines à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle", cet événement scientifique de haut niveau a réuni 86 conférenciers, universitaires et experts venant du Mali et de 13 autres pays, pour cinq jours d'échanges enrichissants. Organisé par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), ce congrès a offert une plateforme stratégique pour aborder les défis liés à la révolution numérique, à travers des dialogues, des recherches rigoureuses et des échanges de connaissances multidisciplinaires.

La Coordinatrice du Programme Thématique de Recherche PTR "Langues, Sociétés, Cultures et Civilisations", Mme Aimée-Danielle Lezou Koffi, a souligné l'importance pour les experts de développer une pensée critique et de contribuer à une vision globale. Elle a mis en avant les potentiels inédits du numérique et de l'intelligence artificielle, invitant les chercheurs à aborder les enjeux complexes de nos sociétés africaines.

Le Premier ministre a salué les avancées du Mali dans le domaine du numérique, notamment à travers le Centre d'Intelligence Artificielle et de Robotique du Mali. Il a identifié des enjeux clés pour l'avenir, tels que l'éducation numérique, l'accessibilité, la souveraineté numérique et l'inclusion, mettant en avant la nécessité de former la jeunesse aux compétences du futur, de rendre le numérique plus accessible, de garantir la protection des données localement et de favoriser l'inclusion de tous dans la révolution numérique.

Le Premier ministre a également exprimé sa gratitude envers le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Pr Bouréma Kansaye, ainsi qu'envers les chercheurs et experts présents pour

Libération des Banquiers Birama DIOP et Alassane TOURÉ : Un Pas vers la Résolution d'un Conflit Social



Le Syndicat National des Banques, Assurances, Établissements Financiers, Microfinances et Commerces (SYNABEF) a récemment annoncé la libération des banquiers Birama DIOP et Alassane TOURÉ, membres de son comité exécutif. Cette libération fait suite à une intervention de haut niveau entre le gouvernement et les représentants du syndicat, marquant ainsi la résolution d'une situation sociale tendue.

L'événement clé qui a permis cette libération est une réunion cruciale qui s'est déroulée le 18 avril 2025 entre le Premier ministre et toutes les sections du SYNABEF, en présence de l'ensemble des acteurs du secteur bancaire. Cette rencontre a été marquée par des avancées significatives qui ont conduit à la suspension immédiate du mouvement de grève initié en soutien aux deux banquiers détenus.

Suite à cette suspension, Birama DIOP et Alassane TOURÉ ont été libérés et ont pu regagner leur domicile le soir même. Cette issue favorable a été chaleureusement accueillie, mettant en avant l'efficacité du dialogue social dans la résolution des conflits. Le SYNABEF se montre désormais vigilant quant à la mise en œuvre des accords conclus lors de cette réunion décisive.

Cette libération des deux banquiers marque un tournant dans ce différend social et souligne l'importance du dialogue et de la concertation pour parvenir à des solutions mutuellement acceptables. Le secteur bancaire et financier peut ainsi envisager l'avenir avec une perspective plus sereine, grâce à la résolution pacifique de cette situation délicate.

Mohamed N'Diaye

leur engagement dans cette thématique cruciale pour l'avenir du Mali et de l'Afrique dans son ensemble.

Ce deuxième congrès international a donc marqué une étape importante dans la stratégie du Mali pour une souveraineté numérique, mettant en avant l'importance de la recherche, de l'innovation et de l'inclusion dans le développement numérique du continent africain.

Fatou Sissoko

INSTITUT NATIONAL DE PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE
SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES



COMMUNIQUÉ

La Direction Générale de l'INPS informe les retraités et rentiers ivoiriens qu'elle procédera à l'arrêt définitif des paiements des pensions de l'année 2024, le mercredi 30 avril 2025.

Pour ceux qui n'ont pas encore touché leurs pensions et rentes: ils peuvent se présenter dans les lieux habituels de paiement. Passé ce délai, les montants seront reversés à la partie ivoirienne.

La Direction des relations extérieures sait compter sur la bonne compréhension de tous.

Bamako, le 10 mars 2025
La Direction

”

Prévisions saisonnières : « La nature nous parle »

Le siège de Mali-Météo a abrité le lundi 21 avril 2025, les ateliers préparatifs du forum régional sur les prévisions saisonnières des pays de la région Sahel-Afrique de l'Ouest/édition 2025.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par la directrice générale de Mali-Météo, Mme Tandia Fanta Traoré, avec la présence des experts des centres climatiques régionaux, les représentants des organismes des bassins fluviaux, les représentants des services météorologiques et hydrologiques des pays de la région Sahel-Afrique de l'Ouest.

Ces assises sont organisées par le Centre régional Agrhymet en partenariat avec l'Agence

nationale de la météorologie du Mali, le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (Acmad) et les organismes des bassins. Elles regroupent d'éminents experts climatologues, hydrologues et agronomes de la sous-région.

Cette activité de quatre jours vise l'optimisation des dispositifs de prévention et de gestion des risques, ainsi que la mise en œuvre de mesures novatrices pour tirer parti des potentialités des saisons agricoles. Elle permettra également de poser les jalons pour assurer une sécurité alimentaire durable dans une région comme le Sahel, zone de transition fragile entre le désert et les régions humides.

Selon la directrice générale de Mali-Météo, chaque donnée compte, chaque prédicteur nous renseigne, chaque prévision est une opportunité d'agir dans le têt. "Aussi, chaque échange se doit d'être une graine de résilience pour nos communautés d'usagers finaux, nos politiques, nos conjoncturistes qui attendent impatiemment les résultats de nos délibérations". "La nature nous parle ; écoutons-la, décodons-la", a-t-elle exhorté.

Les experts sont appelés à écouter les courants de l'Atlantique qui contrôlent la mousson et les sécheresses sous nos latitudes, les souffles du Golfe de Guinée qui influencent directement les précipitations que nous recevons, les oscillations du Pacifique qui modulent nos tendances climatiques sur notre climat.

Sans oublier les murmures de la Méditerranée même si son rôle est secondaire. Et surtout, ils devront interpréter ces signaux venus d'horizons divers, car ils charrient des savoirs es-





sentiels permettant de prévoir la qualité de notre prochaine saison hivernale, celle des saisons à venir et même reconstituer des saisons déjà dans le passé.

Pour la DG de Mali-Météo, ce forum est important parce qu'il est un pont entre deux intelligences de notre monde toutes les deux basées en réalité sur les mêmes équations de la physique de l'atmosphère de façon déduc-

tive pour les scientifiques. "Aussi, ce pont, vous devez l'établir ou le consolider entre la rigueur scientifique et la sagesse ancestrale, les satellites et les regards expérimentés, les radars et les signes de la nature, les modèles climatiques et les mémoires vivantes", ajoutera-t-elle.

Etaient présents à l'ouverture, le représentant du directeur général de l'Agrhymet, le repré-

sentant du directeur général de l'Acmad, les représentants des partenaires techniques et financiers, régionaux et internationaux, le directeur national de l'hydraulique, le directeur national de l'agriculture, entre autres.

Ibrahima Ndiaye
Source : Mali Tribune

malikile.com
La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! "

Malikilé
74
MIGRATION IRREGULIERE :
48 MALIENS PERISSENT EN MER

Ristournes du personnel des domaines : Les 2 milliards f cfa de la discorde



Une brouille intense oppose la section syndicale des domaines et du cadastre au ministre de tutelle. La clé de répartition des ristournes de l'exercice budgétaire 2024 d'un montant de plus de 2 milliards de F CFA est au centre de ce différend.

Rien ne va plus entre le personnel des domaines et du cadastre à travers la section syndicale des domaines et du cadastre et le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du territoire et de la Population, Imirane Abdoulaye Touré. Au moment où les 700 travailleurs s'attendent au paiement de leurs primes annuelles pour préparer la fête de Tabaski, le dossier a été bloqué à leur département de tutelle à la fin de leurs travaux.

Sur l'exercice budgétaire 2024, la direction générale des domaines et du cadastre a réalisé un quota de 307 158 000 000 F CFA sur un objectif de 175 000 000 000 de F CFA, soit un taux de réalisation de 176 %.

Sur le montant des 300 milliards de F CFA recouverts en 2024, il revient de droit au personnel la somme de 2 764 422 000 de F CFA à titre de ristournes, soit 0,9 %. Une commission de relecture de l'arrêté n°2020-1577/MDAF-SG du

27 avril 2020 portant répartition des produits des pénalités, primes et amendes sur les recettes budgétaires, a été mise sur place par décision n°0027/MUHDATP-DGDC du 7 novembre 2024.

Cette commission dont l'objectif était de plancher sur les modalités de partage a été boudée dans un premier temps par la section syndicale des domaines opposée à sa composition. Selon un membre du syndicat, un compromis a été trouvé à la suite d'une audience avec le ministre Imirane Abdoulaye Touré.

À la fin des travaux, le directeur général des domaines et du cadastre, membre de la commission, a envoyé les conclusions des travaux par bordereau n°2025-002/MUHDATP-DGDC du 4 mars 2025 à son département de tutelle.

Contre toute attente, la conclusion des travaux de cette commission a été rejetée par le secrétaire général du ministère de l'Urbanisme appuyé par son ministre. Pour raison, après la relecture, la part du personnel a augmenté passant de 73 % à 89 %. Par ailleurs, la part des responsables est passée de 4,5 % à 4 %. Il s'agit du quota du directeur général de l'urbanisme et du cadastre et son adjoint, du secrétaire général du ministère de l'Urbanisme

et des membres du cabinet y compris le ministre Touré.

Tout le quiproquo vient de cette réduction drastique de la part des responsables ci-dessus cités. Or, le syndicat dit avoir réservé la part belle au personnel en guise d'encouragement. La commission, selon un membre, a travaillé pour corriger les insuffisances, à travers le grand écart existant entre le directeur général, son adjoint et les directeurs régionaux des domaines et du cadastre ; le fonds d'équipements dont ne bénéficie pas la majeure partie des agents. Il faut préciser qu'au terme de l'arrêté n°2020-1577/MDAF-SG du 27 avril 2020, les ristournes sont partagées entre les travailleurs en fonction des catégories et des postes de responsabilités.

« Les travailleurs étant la cheville ouvrière des domaines et du cadastre, il faut des ristournes conséquentes pour les motiver », assure un membre du bureau syndical.

Pour ne rien régler dans cette crise, le secrétaire général du ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du territoire et de la Population menace de repartir à la case départ avec la mise en place d'une nouvelle commission. Celle-ci aura pour mission de remettre les compteurs à zéro en faveur de la hiérarchie qui se sent lésée.

En plus de cette affaire de primes bloquées, les travailleurs des domaines et du cadastre en ont gros sur le cœur contre le ministre Imirane Abdoulaye Touré. Celui-ci ingénieur en génie civil et qui a blanchi sous le harnais aux domaines et au cadastre, est accusé de beaucoup d'agissements malveillants dont le claudisme au sein de l'administration des domaines et du cadastre et l'opposition aux intérêts vitaux des travailleurs.

Wait and see.

Abdrahamane Dicko
Source : Mali Tribune



OCLEI

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE
L'ENRICHISSEMENT ILLICITE



Institution nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite

2019 à 2022 en chiffres

23 dossiers transmis à la justice

Pour un montant de

23, 918 MILLIARDS FCFA

- 123 grandes activités de sensibilisation organisées
- 9 838 personnes directement touchées
- 1 967 déclarations de biens traitées
- 8 protocoles d'accord de coopération internationale signés
- 4 études faites sur la corruption et l'enrichissement illicite au Mali

Dénoncez gratuitement les faits de corruption

et d'enrichissement illicite

NUMÉRO VERT : 80 00 22 22

 BAMA KO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN

 (+223) 20 29 12 29 / Boîte Postale : E3977

 contact@oclei.ml  www.oclei.ml

Forum Crans Montana à Casablanca : Le ministre Diop appelle à la solidarité active des pays africains



En marge du Forum Crans Montana qui s'est tenu à Casablanca, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali, Abdoulaye Diop, a prononcé un discours engagé appelant les pays africains à faire preuve de solidarité active. Lors de son intervention, il a souligné la nécessité pour les nations africaines de s'unir et de prendre en main leur destinée.

Abdoulaye Diop a insisté sur le fait que les pays africains doivent être les acteurs principaux de la résolution de leurs problèmes, soulignant l'importance d'une transformation profonde, d'une industrialisation et de partenariats mutuellement bénéfiques. Il a également mis en avant l'importance de l'autodétermination des nations africaines dans un contexte de mutations géopolitiques mondiales.

Au nom de la Confédération des États du Sahel (AES), le ministre malien a exprimé l'unité de la position sahélienne, saluant le rôle du Maroc en Afrique et remerciant le Roi Mohammed VI pour son leadership en matière de transformation et de solidarité. Il a également évoqué la situation sécuritaire dans le Sahel, mettant en lumière les défis auxquels la région est confrontée.

Abdoulaye Diop a souligné quatre axes majeurs : la perception de l'Afrique, la dynamique dans le Sahel, l'initiative royale pour l'accès des pays sahéliens à l'Atlantique et les mutations géopolitiques mondiales. Il a appelé à une prise de conscience collective pour changer l'image déformée de l'Afrique véhiculée par les médias internationaux.

Sur le plan économique, le ministre a plaidé en faveur d'une transformation structurelle basée sur l'industrialisation et l'autonomisation des économies africaines. Il a souligné le potentiel de développement économique que représente la transformation locale des matières premières, tel que le coton malien et burkinabè.

Concernant l'initiative royale pour l'ouverture des pays sahéliens sur l'Atlantique, Abdoulaye Diop a vu en cela une opportunité stratégique de désenclavement et de diversification des échanges. Il a réaffirmé l'engagement du Burkina Faso et du Niger envers cette vision. Le ministre malien a lancé un appel vibrant à la



solidarité active des pays africains, soulignant que l'Afrique doit être la première à répondre aux crises qui la touchent. Il a rappelé que l'unité et la coopération sont essentielles pour

faire face aux défis actuels et futurs du continent africain.

Arouna Sidibé



Refondation du Mali : Le Conseil National de Transition du Mali adopte cinq projets de loi



Dans une atmosphère solennelle et empreinte d'engagement patriotique, les membres du Conseil National de Transition (CNT) se sont réunis le jeudi 24 avril 2025 dans la prestigieuse salle Djéli Baba Sissoko du Centre International de Conférences de Bamako (CICB) pour ouvrir la session plénière d'avril. Présidée par le Général de Corps d'Armée, l'Honorable Malick DIAW, Président du CNT, cette session a mis en avant l'impor-

tance cruciale des textes législatifs inscrits à l'ordre du jour pour le processus de refondation du Mali.

Au cours de cette session, cinq projets de loi essentiels ont été soumis à l'examen et ont tous été adoptés, démontrant une volonté collective forte d'accompagner la transition dans ses aspects institutionnels, économiques et sociaux.

Le premier texte adopté concerne la ratification d'un accord de prêt signé avec la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) pour financer la deuxième phase du Programme d'Irrigation dans le Bassin du Bani et à Sélingué. Ce projet a pour objectif d'améliorer la production agricole grâce à une meilleure gestion des terres irriguées, contribuant ainsi à renforcer la sécurité alimentaire au Mali.

Le deuxième projet de loi porte sur la création du Projet de mise en valeur des plaines rizicoles de Tombouctou, une initiative saluée pour sa contribution à la relance économique et à la consolidation de la paix dans une région touchée par l'insécurité.

Dans un souci de valorisation de la diversité linguistique et culturelle du pays, le troisième texte examiné détermine les conditions d'utilisation des langues officielles du Mali. Ce projet de loi vise à renforcer l'identité nationale et à favoriser la cohésion au sein de l'administration publique et des institutions.

Enfin, les membres du CNT ont voté à l'unanimité en faveur de la création de la CDC-Mali, un établissement financier public destiné à

mobiliser l'épargne à long terme et à garantir la sécurité des dépôts publics. Cette institution financière ambitionne de stimuler l'investissement national en orientant les fonds vers des projets d'intérêt public, grâce à un mécanisme transparent et autonome.

En adoptant ces cinq projets de loi, le Conseil National de Transition du Mali montre sa détermination à accompagner la refondation du pays et à répondre aux défis actuels, dans un esprit d'union et de progrès pour l'ensemble de la population malienne. L'unanimité des 122 membres présents lors de cette séance plénière témoigne de l'adhésion de l'ensemble des représentants à ce partenariat stratégique, perçu comme un levier pour stimuler la relance économique dans un contexte budgé-

taire difficile. Cette démarche souligne l'engagement des membres du Conseil National de Transition à poser les bases d'un Mali nouveau, basé sur la rigueur, la solidarité et l'orientation vers l'avenir.

Sous la direction du Président Malick DIAW, le Conseil National de Transition incarne la volonté du peuple malien de prendre en main son destin à travers des réformes concrètes et inclusives. Cette dynamique laisse entrevoir une transition active qui vise à construire les fondations d'une République solide, juste et prospère, démontrant ainsi un engagement fort en faveur du développement et de la stabilité du pays.

Yacouba Ongoiba



Projet de dissolution des partis politiques : **Le RPM rappelle l'inviolabilité de la Constitution**



Le Rassemblement pour le Mali a récemment émis une déclaration concernant la violation de la Constitution du Mali. Selon le RPM, la Constitution est la fondation même de l'État et ne peut être modifiée au gré des saisons. En effet, depuis le rétablissement du multipartisme intégral en 1991 par l'Acte constitutionnel n°1 du Comité de Transition pour le Salut du Peuple (CTSP), le Mali a connu des avancées majeures en matière de démocra-

tie.

La Conférence Nationale souveraine de juillet-août 1991 a adopté le projet de Constitution qui a été promulgué en février 1992, érigeant ainsi les principes démocratiques comme base de la gouvernance au Mali. Même après le coup d'État de 2020, les nouvelles autorités ont maintenu cette Constitution, avant d'en proposer une nouvelle qui a été adoptée par

référendum en 2023.

Pour le RPM, ces textes constitutionnels consacrent des principes essentiels tels que la République démocratique, la laïcité, le multipartisme intégral, entre autres. Toute tentative de remise en cause de ces principes constituerait une violation grave de la Constitution malienne et mettrait en péril l'État de droit.



Par ailleurs, le RPM s'oppose fermement à toute tentative de restreindre le nombre de partis politiques par des mesures administratives ou leur suppression, arguant que cela violerait les dispositions constitutionnelles garantissant la liberté de création et d'activité des partis politiques.

Enfin, le projet de relecture de la charte des partis politiques et les tentatives visant à remettre en cause le multipartisme intégral doivent être examinés avec précaution, car ils pourraient porter atteinte aux acquis démocratiques du pays. Le respect de la Constitution et de ses principes fondamentaux est essentiel pour préserver la stabilité politique et la démocratie au Mali. Dans le cadre de la

mise en œuvre des recommandations des ANR, le Ministre Délégué auprès du Premier ministre chargé des réformes politiques et du soutien au processus électoral avait sollicité les partis politiques pour formuler des propositions en vue de la relecture de la charte des partis politiques, incluant une réaffirmation du statut du chef de file de l'opposition. Sur les 297 partis politiques contactés, 137 ont répondu individuellement ou collectivement.

Cependant, le RPM a exprimé sa surprise en découvrant le communiqué officiel du conseil des ministres du 4 avril 2025, annonçant l'organisation de consultations au niveau des régions, du district de Bamako, des ambassades et consulats pour soumettre les propositions

des partis politiques aux forces vives de la nation, sans avoir préalablement informé les partis politiques des retours.

Au lieu de se concentrer sur la relecture de la charte des partis politiques, les comptes-rendus de ces consultations ont plutôt suggéré la réduction voire la suppression de certains partis politiques. Le RPM estime que ceux qui soutiennent cette idée ne présentent pas de propositions de réforme ni d'arguments juridiques, risquant ainsi de violer la Constitution en poussant vers une transition militaire.

S'opposer à la suppression ou réduction du nombre des partis politiques est pour le RPM une défense de la Constitution, de la République et de la démocratie. Toute décision administrative en ce sens serait considérée comme arbitraire, abus de pouvoir et une violation de la Constitution du Mali.

Le RPM met en garde contre les risques d'une nouvelle crise politique et sociale que pourrait engendrer cette démarche du Gouvernement de la transition. Il appelle à privilégier le dialogue et la concertation pour un retour apaisé à l'ordre constitutionnel, soulignant l'importance de défendre la Constitution du Mali comme base fondamentale de la nation.

Le RPM demande au Gouvernement de renoncer à des pratiques susceptibles de créer un vide politique et de favoriser un retour à l'ordre constitutionnel par le biais du dialogue et de la concertation.

Yacouba Ongoiba





Nekapro



Scannez ici pour accéder au site web

SERVICE DE CORRECTION

L'écriture parfaite commence ici !



Si avoir un bon texte bien structuré est important, l'utilisation d'un site web de service de correction peut vous apporter des avantages supplémentaires en termes de qualité, de praticité et d'efficacité dans la gestion de vos contenus écrits.



Rédaction



Amélioration de style



Correction



Traduction

CONTACT



+223 74-44-27-44

www.nekapro.com



@nekapro

Kalaban Coura Rue 202 Porte 149



Premier essai gratuit

La Journée Internationale de la Langue Anglaise : L'Ambassade d'Angleterre au Mali célèbre l'évènement



Le 23 avril de chaque année est consacré à la célébration de la Journée Internationale de la Langue Anglaise, une initiative des Nations Unies visant à promouvoir le multilinguisme, la diversité culturelle et à sensibiliser sur l'histoire, la richesse et l'universalité de la langue anglaise. Cette date symbolique coïncide avec la Journée de Saint Georges, saint-patron d'Angleterre, ainsi que la naissance et la mort de l'éminent dramaturge William Shakespeare, une figure emblématique de la littérature anglaise et universelle.

Dans le cadre de cette célébration, l'Ambassade du Royaume-Uni au Mali a organisé un

événement majeur le mercredi 23 avril 2025 à l'hôtel Mandé de Bamako. L'évènement a débuté avec la projection de la tragédie théâtrale "Le Roi Lear" de Shakespeare, suivi d'un panel de discussion sur le thème "De Shakespeare en tant que figure littéraire à l'anglais en tant que langue d'opportunité". La soirée a rassemblé un public de choix, comprenant des représentants du gouvernement, d'anciens boursiers du programme Chevening, la communauté anglophone au Mali, des représentants de la société civile, des partenaires de l'ambassade, des écoles bilingues, la faculté de langues, des médias et des influenceurs des réseaux sociaux.

L'objectif de cet événement était de renforcer les liens culturels et diplomatiques entre le Royaume-Uni et le Mali, mais aussi de mettre en lumière l'héritage littéraire de Shakespeare et de célébrer la langue anglaise en tant que vecteur d'éducation, de culture et d'opportunités professionnelles, favorisant ainsi l'ouverture sur le monde.

Par ailleurs, le Royaume-Uni, à travers le British Council, propose diverses ressources d'apprentissage de l'anglais en ligne gratuitement. L'éducation est reconnue comme un puissant levier de transformation, favorisant la stabilité sociale, le développement et la croissance économique durable. C'est pourquoi l'Ambassade du Royaume-Uni soutient activement l'éducation au Mali, en contribuant notamment en tant que principal donateur bilatéral au Partenariat mondial pour l'éducation et en tant que deuxième plus grand donateur à Education Cannot Wait, deux initiatives majeures soutenant le gouvernement malien dans ses efforts pour garantir à chaque enfant un accès à une éducation de qualité.

Chaque année, l'Ambassade du Royaume-Uni au Mali lance des appels à candidatures pour des bourses du prestigieux programme Chevening, offrant ainsi l'opportunité aux étudiants maliens de poursuivre des études de Master dans des universités britanniques renommées. Cette initiative illustre l'engagement du Royaume-Uni à soutenir l'éducation et le développement au Mali, contribuant ainsi à l'épanouissement des citoyens et à la construction d'un avenir meilleur pour tous. La participation de Mahamadou Karamoko Karihaba Koita, Président de l'Association malienne des professeurs d'anglais (MATE) et d'Angus McKee, Ambassadeur désigné du Royaume-Uni, met en avant l'importance de Shakespeare en tant que figure littéraire et de l'anglais en tant que langue d'opportunité. Les Avantages de la Langue Anglaise et les Oppor-

Opportunités Offertes par le Royaume-Uni

Ces deux intervenants soulignent l'importance de la langue anglaise dans le contexte actuel, notamment en termes d'éducation et d'opportunités professionnelles.

Le British Council propose diverses ressources pour l'apprentissage de l'anglais, telles que des cours en ligne individuels ou en groupe, des clubs de conversation en anglais, ainsi que des ressources pour la préparation à l'IELTS, un examen de certification de la langue anglaise largement reconnu. Vous pouvez accéder à ces ressources sur le site web du British Council: learnenglish.britishcouncil.org

Le programme Chevening, lancé en 1983 par le gouvernement britannique, offre des bourses d'études, de formation et de recherche aux professionnels, leaders et futurs décideurs du monde entier. Ce programme de bourses d'études intensif d'une année permet aux bénéficiaires de développer leurs compétences professionnelles et académiques, de créer un réseau international, de découvrir la culture britannique et d'établir des relations durables avec le Royaume-Uni. Financé par le Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) et des partenaires, Chevening offre des bourses à des personnes de plus de 160 pays,



y compris le Mali. Pour plus d'informations sur les bourses Chevening, vous pouvez visiter le site web officiel: www.chevening.org

Ces initiatives mettent en lumière l'importance de la langue anglaise et des opportunités édu-

catives offertes par le Royaume-Uni, permettant aux individus de développer leurs compétences, d'élargir leurs horizons et de contribuer positivement au monde qui les entoure.

Yacouba Ongoiba



Amélioration de la protection sociale des acteurs culturels : Une assurance volontaire pour la Culture



Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du Président de la Transition, Chef de l'État, concernant l'amélioration de la couverture sanitaire et le développement d'un système de solidarité nationale, une convention visant l'Assurance volontaire pour la Culture a été récemment signée. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des ambitions du Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme visant à renforcer la couverture sociale des acteurs du secteur culturel.

L'Assurance volontaire pour la Culture est le fruit d'une collaboration entre le Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôte-

lière et du Tourisme et le Ministère de la Santé et du Développement social, avec le soutien de l'Institut national de Prévoyance sociale (INPS). Cette initiative importante vise à offrir une protection sociale adaptée aux professionnels privés des domaines de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme.

Selon les informations fournies par le ministère de tutelle, cette assurance offrira de nouvelles facilités aux bénéficiaires, leur permettant d'accéder à une couverture sociale répondant à leurs besoins spécifiques. L'objectif est ambitieux, visant à atteindre un million de bénéficiaires par an. Ce dispositif est perçu comme un levier crucial pour améliorer

les conditions de vie et de travail des acteurs du secteur culturel, contribuant ainsi à la vitalité culturelle et économique du pays.

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique inclusive et solidaire, mettant en avant la place centrale de l'humain dans les priorités nationales. En cette année déclarée comme l'année de la Culture par le président de la transition, le général d'armée Assimi GOITA, l'Assurance volontaire pour la Culture représente une avancée majeure dans la reconnaissance et la protection des professionnels œuvrant dans les domaines culturels, artisanaux et touristiques.

Fatou Sissoko

Radiation de M. Thiam Cheick Tidjane des Listes électorales : Analyse Critique d'un Jugement Abidjanais au Carrefour du Droit électoral et de la Nationalité



Le paysage juridique ivoirien a été récemment marqué par un jugement d'une portée inédite, rendu le 22 avril 2025 par le Tribunal de première instance d'Abidjan.

Cette décision, intervenant dans le contentieux relatif à la révision de la liste électorale provisoire de 2024, oppose plusieurs citoyens à M. Thiam Cheick Tidjane et met en lumière une confrontation rarement observée au sein d'une même instance : celle des règles substantielles du droit de la nationalité et des impératifs procéduraux du droit électoral.

La saisine de la juridiction trouvait son fondement dans l'ordonnance n°2020- 356 du 8 avril 2020, ratifiée par la loi n°2020-493 du 29 mai 2020, et le décret n°2024-792 du 5 septembre 2024. Au cœur du litige se trouvait la question

de la régularité de l'inscription de M. Thiam, ancien ministre, dont la nationalité ivoirienne était contestée en raison de son acquisition de la nationalité française par naturalisation en 1987. Les requérants soutenaient que cette acquisition entraînait de plein droit la perte de sa nationalité ivoirienne, conformément aux articles 48 et 50 du Code de la nationalité.

Cette affaire soulève un faisceau de problématiques juridiques complexes tel que la qualification du contentieux dont la compétence relèverait du juge civil si le litige concerne la nationalité et du juge électoral si c'est la qualité d'électeur qui était mise en cause ; la force probante d'un certificat de nationalité délivré par l'administration face à des éléments susceptibles de l'infirmer ; la question de l'automatisme de la perte de nationalité en

contentieux électoral ; le risque d'apatridie, prohibé par les conventions internationales signées et ratifiées en l'occurrence par la Côte d'Ivoire ; et enfin, les implications systémiques pour la régulation du fichier électoral, la sécurité juridique des actes d'état civil et l'indépendance fonctionnelle du juge électoral.

En juxtaposant le droit de la nationalité, par essence statutaire et déclaratif, au droit électoral, orienté vers l'effectivité et la sincérité du suffrage, le juge ivoirien s'est trouvé face à un exercice d'équilibriste délicat, oscillant entre le respect de la légalité formelle, la protection des droits fondamentaux et la sauvegarde de la souveraineté démocratique.

Ce jugement s'inscrit dans une dynamique continentale où les juridictions électorales

africaines sont de plus en plus confrontées à des contentieux d'inscription fondés sur des doutes quant à la nationalité des électeurs. Par cette décision, le Tribunal d'Abidjan propose une lecture audacieuse, mais argumentée, du droit applicable, s'appuyant notamment sur la jurisprudence du Conseil constitutionnel ivoirien (affaire TOTE Richard Souhaluo, CI-2011-EL-054/17-11/CC/SG). Il demeure néanmoins constant que les demandeurs ont fondé leur argumentation sur une base juridique explicite, certes conforme aux textes en vigueur, mais reposant sur une disposition législative ancienne, aujourd'hui largement tombée en désuétude tant dans son application que dans son esprit.

La présente analyse critique se propose d'examiner ce jugement en deux temps : d'abord, ses fondements juridiques, sa méthode d'interprétation et sa portée institutionnelle, en s'attardant sur le rôle du juge électoral dans l'appréciation incidente de la nationalité (Partie I) ; ensuite, ses implications pratiques, contentieuses et comparées, au regard de la jurisprudence africaine et française, ainsi que

des standards internationaux en matière de droits électoraux et de protection contre l'apartheid (Partie II).

I. Fondements Juridiques et Portée Institutionnelle de la Décision

La décision du 22 avril 2025 du Tribunal de première instance d'Abidjan, statuant en matière de contentieux électoral, marque une étape significative dans l'articulation complexe entre le droit électoral, le droit de la nationalité et le contrôle juridictionnel des conditions d'électorat. Elle intervient dans un contexte marqué par une intensification des débats relatifs à la sincérité du fichier électoral, à la sécurité juridique des actes d'état civil et à la compétence du juge électoral pour statuer sur des éléments relevant du statut personnel.

A. L'Assise Textuelle : Une Lecture Stricte des Articles 48 et 50 du Code de la Nationalité Ivoirienne

Le fondement juridique central de la décision réside dans l'application littérale des articles 48 et 50 du Code de la nationalité ivoirienne

(loi n°61-415 du 14 décembre 1961, modifiée):

L'Article 48 : prévoit la perte de la nationalité ivoirienne pour l'Ivoirien majeur qui acquiert volontairement une nationalité étrangère ou qui déclare reconnaître une telle nationalité.

L'Article 50 : dispose que la perte de la nationalité entraîne la libération de l'allégeance à la Côte d'Ivoire à compter de la date d'acquisition de la nationalité étrangère.

En l'espèce, le juge a retenu que l'acquisition de la nationalité française par M. THIAM en 1987, formalisée par un décret de naturalisation publié au Journal officiel de la République française, constituait une acquisition volontaire de nationalité étrangère. Le raisonnement adopté par le Tribunal repose sur une conception rigide et automatique de la perte de nationalité, assimilée à une conséquence purement mécanique de l'acquisition d'une nationalité étrangère. Cette approche pose problème à plusieurs titres : elle évacue toute procédure contradictoire, ignore les garanties procédurales attachées à un droit fondamental, et neutralise le rôle du juge civil, seul com-





pétent pour statuer de manière définitive sur les conditions et les effets d'une perte de nationalité. Une telle automaticité transforme ce qui devrait relever d'une procédure formelle et protectrice en un fait juridique irrévocable, constaté par le juge électoral sur la seule base d'un document étranger, sans recours effectif pour l'intéressé. Ce faisant, la juridiction électorale dépasse les limites fonctionnelles de son office, en opérant une véritable déchéance de nationalité déguisée, en dehors de tout cadre juridiquement organisé.

Le Tribunal en a inféré une perte de la nationalité ivoirienne réputée automatique à compter de cette date, sans qu'il ait jugé nécessaire l'intervention d'un décret formel de retrait ni la saisine préalable du juge civil, pourtant seuls garants d'un traitement juridiquement encadré et respectueux des droits fondamentaux.

Cette interprétation repose sur une logique de règle de droit objective, ancrée dans la matérialité des faits et non subordonnée à une procédure juridictionnelle préalable de déchéance. Il s'agit d'une lecture légaliste, bien que non exempte de complexités et de potentielles conséquences problématiques.

B. Le Statut Contesté du Certificat de Nationalité Délivré en 2020

Un second point fondamental de la décision concerne la portée juridique reconnue (ou refusée) au certificat de nationalité ivoirienne délivré à M. THIAM en 2020.

Le juge a estimé que ce certificat, bien qu'émanant de l'administration ivoirienne, ne constituait qu'un acte déclaratif susceptible d'être contredit par des éléments plus probants, notamment un décret de naturalisation étranger.

Le Tribunal a implicitement qualifié ce document d'acte administratif dépourvu de force créatrice de droit, s'inscrivant dans la lignée de la jurisprudence administrative classique (cf. CE, 3 juin 1955, Rodière ; et, en droit ivoirien, CC, déc. n° CI-2011-EL-054).

Il est crucial de noter que le certificat n'a pas fait l'objet d'une annulation formelle de sorte qu'il n'y a à priori aucune atteinte quant à la nationalité de M. Tidiane Thiam qui devrait pouvoir en jouir encor. Le juge électoral s'est contenté d'en limiter la portée, une démarche audacieuse au regard de la jurisprudence traditionnelle qui accorde à ces certificats une présomption légale de nationalité tant qu'ils

ne sont pas annulés.

Ce point soulève un débat doctrinal majeur : un acte administratif régulier en apparence peut-il être neutralisé par un juge sans une procédure d'annulation préalable ? La décision s'inscrit ici dans une logique de contrôle d'office en matière électorale, privilégiant l'exigence de sincérité des listes électorales.

C. Jurisprudence Constitutionnelle et Approche Fonctionnelle du Juge Électoral

Le Tribunal a fondé sa compétence et la légitimité de son intervention sur un précédent jurisprudentiel constitutionnel significatif : l'arrêt du Conseil constitutionnel ivoirien dans l'affaire BAMBABA Baba c. TOTE Richard Souhaluo (décision n° CI-2011-EL-054/17-11/CC/SG).

Dans cette décision, le Conseil avait jugé que la perte de la nationalité ivoirienne pouvait être constatée par le juge électoral dès lors que les faits et les textes légaux l'établissaient, et que le certificat de nationalité ne faisait pas obstacle à la radiation si la preuve contraire était rapportée.

En s'inspirant de cette jurisprudence, le Tribunal d'Abidjan affirme inscrire son intervention

dans une logique de continuité interprétative. Toutefois, en neutralisant un certificat de nationalité toujours valide, sans procédure formelle d'annulation ni saisine du juge civil compétent, il adopte une lecture extensive de ses prérogatives, qui interroge le respect du principe de spécialité juridictionnelle et les garanties attachées au statut de nationalité.

D. Une Décision à Portée Institutionnelle ; Le Renforcement du Rôle du Juge Électoral

La décision du 22 avril 2025 élargit subtilement les contours du rôle traditionnellement dévolu au juge électoral : Elle le positionne non seulement comme un contrôleur des conditions formelles de l'électorat, mais également comme un gardien de la cohérence institutionnelle entre l'état civil, la nationalité et l'inscription électorale. Elle impose, de facto, une obligation implicite à l'administration de procéder à des vérifications croisées entre les fichiers d'état civil, les registres de naturalisation et les données électorales, afin d'assurer la fiabilité du corps électoral.

Il s'agit là d'un glissement progressif vers un modèle de régulation judiciaire de l'éligibilité, comparable à celui observé dans d'autres systèmes juridiques africains, tels que le Bénin (arrêt Cour Constitutionnelle 2006/CC/026) ou

le Sénégal (décisions électorales 2012/CC/PR).

II. La Compétence du Juge Électoral Ivoirien en Matière de Contentieux d'Inscription sur la Liste Électorale : Portée, Limites et Articulation avec le Contentieux de la Nationalité

A. Une Compétence Fondée et Encadrée par le Droit Électoral Ivoirien

La saisine du juge présidentiel du Tribunal de première instance d'Abidjan trouve son fondement dans des dispositions claires du droit électoral ivoirien, notamment l'ordonnance n°2020-356 du 8 avril 2020, ratifiée par la loi n°2020-493 du 29 mai 2020, ainsi que le décret n°2024-792 du 5 septembre 2024.

Ces textes attribuent explicitement compétence au président du tribunal territorialement compétent pour statuer sur tout recours formé contre les décisions de la Commission électorale indépendante (CEI) relatives à l'inscription ou à la radiation d'un électeur.

Ainsi, contrairement à l'exception d'incompétence soulevée par les conseils de M. Thiam, il apparaît clairement que le juge électoral :

- N'a pas été appelé à trancher un litige autonome portant sur la nationalité de l'intéressé.
- Mais qu'il pouvait et devait vérifier la qualité

d'électeur, laquelle est intrinsèquement liée à la possession effective de la nationalité ivoirienne, conformément à l'article 3 de l'ordonnance électorale précitée.

Cette interprétation est d'ailleurs en parfaite congruence avec la jurisprudence ivoirienne, en particulier la décision CI-2011-EL-054/17-11/CC/SG du Conseil constitutionnel dans l'affaire TOTE Richard Souhaluo, qui reconnaît au juge électoral un pouvoir de vérification incident de la nationalité afin de garantir la sincérité et la fiabilité du fichier électoral.

B. Le Certificat de Nationalité : Valeur Probatoire, Survivance et Portée Juridique Limitée

Le nœud gordien de l'affaire Thiam réside dans la confrontation de deux réalités juridiques distinctes :

- L'existence d'un certificat de nationalité ivoirienne délivré à M. Thiam en 2020.
- La naturalisation française de ce dernier en 1987, alors qu'il était majeur, impliquant, selon les articles 48 et 50 du Code de la nationalité ivoirienne, une perte automatique de sa nationalité ivoirienne.

Or, il est pertinent de rappeler que, selon la jurisprudence administrative française (CE, 6



juin 2007, n°281909, Mme Imane A.), les certificats de nationalité ont une valeur déclarative et ne sauraient faire obstacle à un contrôle de leur régularité ni à leur inopposabilité en cas d'erreur ou de fraude.

En Côte d'Ivoire, cette lecture est confortée par l'article 4 de la loi n°61-415 du 14 décembre 1961 modifiée, ainsi que par la pratique contentieuse du Conseil constitutionnel, qui admet qu'un certificat irrégulier ou obtenu en méconnaissance de la loi peut être écarté sans qu'une annulation préalable soit nécessaire.

Le Tribunal d'Abidjan n'a donc pas transgressé le principe de sécurité juridique en déclarant ce certificat inopérant pour justifier d'une inscription sur la liste électorale, dès lors que des éléments probants (le décret de naturalisation français) établissaient la perte de la nationalité ivoirienne antérieurement à sa délivrance.

C. La Question Sensible de l'Apatri-die : Peut-on Aujourd'hui Déchoir M. Thiam de la Nationalité Ivoirienne ?

Le raisonnement juridique fondé sur l'application des articles 48 et 50 du Code de la nationalité conduit à la conclusion que M. Thiam a perdu sa nationalité ivoirienne dès 1987. Cependant, une question essentielle se pose au regard de l'évolution de sa situation personnelle : qu'en est-il aujourd'hui ?

- Un décret de renonciation à la nationalité française a été publié en mars 2025.
- Or, aucun décret de réintégration dans la nationalité ivoirienne n'a été produit ni évoqué par les conseils de M. Thiam.
- En droit ivoirien, à l'instar du droit comparé, la perte d'une nationalité n'entraîne pas automatiquement le recouvrement d'une autre, même si celle-ci était la nationalité d'origine.

Dès lors, l'application stricte de la jurisprudence issue du jugement Thiam pourrait aboutir à une conséquence lourde de sens : l'apatridie de fait.

Le droit international, notamment la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, impose aux États l'obligation d'éviter de rendre une personne apatride, sauf dans des cas limitativement énumérés (fraude, acte volontaire manifeste). Cette norme est également consacrée par les principes directeurs

du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Il en résulte que :

- Si M. Thiam ne possède plus la nationalité française (depuis le 19 mars 2025), - Et s'il n'a pas formellement recouvré la nationalité ivoirienne, - Toute décision de radiation définitive des listes électorales, sans mesure

complémentaire visant à régulariser sa situation au regard de la nationalité ivoirienne (réintégration, procédure ad hoc), pourrait exposer la Côte d'Ivoire à un contentieux international fondé sur l'interdiction de l'apatridie.

Le juge d'Abidjan n'a pas abordé cet enjeu de manière explicite dans sa décision, ce qui constitue un angle mort significatif de son raisonnement. Pourtant, il aurait pu, à titre de mesure de prudence :

- Formuler une réserve explicite de droit en invitant l'administration compétente à examiner d'office une éventuelle procédure de réintégration dans la nationalité ivoirienne.
- Ou souligner que la radiation des listes électorales n'est pas une mesure de déchéance de nationalité, mais une simple mesure de régularité du fichier électoral, sans préjuger du statut civil de l'intéressé.

D. Droit Comparé : Cohérence et Prudence dans l'Intervention des Juges Électoraux

L'examen du droit comparé révèle des approches nuancées de la part des juges électoraux face à des problématiques similaires.

En droit béninois, la Cour constitutionnelle (décision DCC 06-073 du 6 juillet 2006) a affirmé que le juge électoral peut écarter un certificat de nationalité erroné ou frauduleux, sans pour autant procéder à son annulation formelle.

En droit sénégalais, le Conseil constitutionnel (avis 2012/01) rappelle que la nationalité est une condition d'électorat, mais que le juge électoral ne saurait en tirer des conséquences civiles irréversibles, sauf disposition législative spéciale.

En France, enfin, le Conseil d'État admet une appréciation incidente de la nationalité dans

le cadre du contentieux électoral (CE, 2002, M'Randa), tout en réaffirmant que les questions relatives au statut civil relèvent de la compétence exclusive du juge judiciaire.

Le jugement ivoirien s'inscrit donc dans une ligne jurisprudentielle qui, bien qu'audacieuse dans son affirmation du rôle du juge électoral, gagnerait à s'accompagner de mécanismes correcteurs visant à prévenir le risque d'apatridie et à assurer une meilleure articulation avec les procédures relevant du droit de la nationalité. Des mesures telles qu'un avertissement au parquet, un signalement à l'administration compétente ou une incitation à la régularisation de la situation pourraient utilement compléter la décision du juge électoral.

Observations Critiques Complémentaires

Au-delà des aspects fondamentaux déjà évoqués, l'analyse du jugement du 22 avril 2025 révèle des points critiques supplémentaires qui méritent d'être soulignés pour une compréhension exhaustive de ses implications.

1. Une Norme Désuète Appliquée Mécaniquement

La décision du Tribunal repose sur une lecture littérale des articles 48 et 50 du Code de la nationalité ivoirienne, des dispositions issues d'une loi datant de 1961.

Or, il est patent que ces articles, bien que toujours en vigueur, apparaissent aujourd'hui anachroniques tant dans leur esprit que dans leur lettre. Ils n'ont subi aucune révision substantielle depuis plus de six décennies, et ce, malgré les évolutions considérables du contexte migratoire, des standards internationaux en matière de nationalité, et des engagements internationaux pris par la Côte d'Ivoire.

Le maintien en l'état de ces dispositions et leur application avec des effets aussi radicaux – la perte automatique de nationalité sans procédure contradictoire – soulèvent inévitablement la question de leur conventionalité, notamment au regard de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. De plus, leur compatibilité avec les principes fondamentaux d'un État de droit moderne, où les droits fondamentaux – tel que le droit à une nationalité – ne sauraient être éteints de ma-



nière purement mécanique, est sujette à débat.

2. L'Automaticité de la Perte de Nationalité comme Dérive Formaliste

La jurisprudence consacrée par le jugement du Tribunal d'Abidjan se fonde sur une logique binaire : l'acquisition volontaire d'une nationalité étrangère entraînerait ipso facto la perte de la nationalité ivoirienne.

Cette interprétation, opérant en l'absence de toute procédure contradictoire ou d'instance devant une juridiction civile, s'apparente en réalité à une forme de déchéance implicite, dépourvue de cadre juridico-formel et de contrôle de proportionnalité.

Cette automaticité a pour effet de priver un individu de son lien juridique fondamental avec la nation sans qu'il ait la possibilité de faire valoir ses arguments ou de se défendre. Une telle approche est problématique tant du point de vue du droit interne (principes de légalité et du droit à un procès équitable) que du droit international. La nationalité étant reconnue comme un droit fondamental, sa perte devrait nécessairement faire l'objet d'une décision explicite, motivée et susceptible de recours effectif.

3. Une Déchéance de Fait, en Dehors du Cadre Juridique, Attenta-

toire à la Morale Juridique

En niant la valeur juridique d'un certificat de nationalité en vigueur, sans qu'il ait été préalablement soumis à une procédure d'annulation, le jugement aboutit de facto à priver un citoyen de son statut juridique sur la base d'indices documentaires, sans qu'aucune décision administrative ou judiciaire de retrait de nationalité n'ait été prononcée. Il s'agit dès lors d'une forme inédite de "déchéance de fait", qui contourne les garanties minimales que requiert toute privation d'un droit fondamental.

Cette déchéance de fait interroge profondément la morale juridique et politique. Un État peut-il, au nom de la sincérité du fichier électoral, effacer une nationalité sans procédure préalable, sans contradictoire et sans offrir de droit à une éventuelle réintégration ? Si une telle pratique venait à se généraliser, elle créerait un précédent dangereux, ouvrant la voie à l'exclusion du corps politique de citoyens sur des bases essentiellement documentaires, sans qu'ils disposent de voies de recours réelles pour contester cette exclusion.

La décision du Tribunal de première instance d'Abidjan, bien que s'inscrivant dans une certaine logique jurisprudentielle de contrôle de la régularité du corps électoral, soulève des objections critiques fondamentales qui mettent en lumière des tensions significatives

entre le droit positif actuel, les principes de justice et les impératifs de modernisation du droit ivoirien.

La rigidité de l'application d'une législation datée, l'automaticité de la perte d'un droit aussi fondamental que la nationalité, et la création d'une forme de "déchéance de fait" en dehors des procédures établies constituent des points de fragilité importants de ce jugement. Ils appellent à une réflexion approfondie sur la nécessité d'une réforme du Code de la nationalité ivoirienne, afin de l'adapter aux réalités contemporaines et aux standards internationaux en matière de droits de l'homme et de prévention de l'apatridie. De même, une clarification des compétences respectives du juge électoral et du juge civil en matière de nationalité serait souhaitable pour garantir une plus grande sécurité juridique et éviter des situations potentiellement attentatoires aux droits fondamentaux des individus.

Conclusion

Le jugement du 22 avril 2025, en ordonnant la radiation de M. Thiam Cheick Tidjane des listes électorales, met en exergue une articulation complexe et potentiellement conflictuelle entre le droit électoral et le droit de la nationalité en Côte d'Ivoire. Si la volonté de garantir la sincérité du fichier électoral est légitime, les moyens employés et les conséquences qui en découlent soulèvent des interrogations critiques majeures. L'application stricte d'une législation ancienne, l'automaticité de la perte de nationalité et le risque d'apatridie qui en résulte appellent une réévaluation urgente du cadre juridique ivoirien en matière de nationalité et une réflexion approfondie sur le rôle et les limites de l'intervention du juge électoral dans l'appréciation de cette condition fondamentale de l'électorat. Une évolution législative et une prise en compte plus explicite des standards internationaux apparaissent indispensables pour concilier l'impératif de sincérité du suffrage avec le respect des droits fondamentaux des individus.

Mamadou Ismaïla KONATÉ Avocat à la Cour, Barreaux du Mali et de Paris, Arbitre, ancien Garde des Sceaux, ministre de la Justice Introduction

Accord de paix en Ukraine : La Russie prête à négocier



Le ministre des Affaires étrangères russe, Sergueï Lavrov, a récemment affirmé que la Russie était prête à conclure un accord pour mettre fin à la guerre en Ukraine. Ces déclarations ont été rapportées lors d'une interview accordée à une chaîne américaine et diffusée jeudi.

D'après des extraits de l'interview, le président américain Donald Trump a évoqué la possibilité d'un accord, et Sergueï Lavrov a assuré que la Russie était disposée à conclure un tel accord, sous réserve que certains éléments spécifiques soient encore finalisés. Il a également souligné que plusieurs signes positifs laissaient entrevoir une avancée dans les négociations, même si des points sensibles

subsistaient, notamment la question de la Crimée.

Interrogé sur les récentes frappes en Ukraine qui ont causé la mort d'au moins 12 personnes et blessé des dizaines d'autres à Kiev, Sergueï Lavrov a assuré que les cibles visées étaient des objectifs militaires ou des sites civils utilisés par l'armée. Il a précisé que si une cible était identifiée comme étant utilisée par l'armée ukrainienne, les autorités russes se réserveraient le droit de la bombarder.

De son côté, le président américain a publiquement exhorté son homologue russe, Vladimir Poutine, à cesser les bombardements en Ukraine. Sur sa plateforme Truth Social, Do-

nald Trump a lancé un appel direct à Vladimir Poutine en lui demandant d'arrêter les frappes, déplorant un "très mauvais timing" pour de telles actions et exprimant son mécontentement.

Cette déclaration de la Russie concernant sa disposition à négocier un accord de paix en Ukraine intervient dans un contexte de tensions persistantes entre les deux pays et suscite l'espoir d'une résolution pacifique du conflit. Les prochaines étapes des négociations et les éventuelles avancées dans la recherche d'une solution durable seront suivies de près par la communauté internationale.

Arouna Sidibé

Forum CMG à Qufu : Un pont entre les cultures et un levier pour la technologie



Le 4e Forum de China Media Group (CMG) a débuté ce vendredi à Qufu, dans la province du Shandong (est de la Chine), mettant en avant les échanges culturels et l'innovation technologique.

Organisé conjointement par CMG et le gouvernement provincial du Shandong, cet événement s'articule autour du thème « Échanges, apprentissage mutuel et technologie : la force des civilisations dans la transformation et le développement ».

Près de 300 participants venus de 95 pays et régions, incluant personnalités politiques, dirigeants d'organisations internationales, responsables de médias influents, diplomates, experts universitaires et représentants d'entreprises multinationales y ont pris part, en présentiel comme en ligne.

Les intervenants ont exprimé leur souhait de voir ce forum renforcer les échanges culturels,

stimuler les collaborations innovantes face aux mutations technologiques, et contribuer à un écosystème médiatique international plus ouvert. L'objectif : mobiliser la richesse des civilisations au service de la paix et du développement mondial.

L'événement a marqué le lancement de la tournée mondiale 2025 du programme culturel "China Through Its Intangible Heritage" ("La Chine à travers son patrimoine immatériel") et a dévoilé plusieurs projets de coproductions internationales dédiés aux échanges culturels, ainsi que des rapports de recherche sur des thématiques comme "Échanges civilisationnels et pouvoir des médias : pratiques pionnières dans l'intégration entre culture et tourisme".

Le forum a aussi été l'occasion de lancer l'opération médiatique de CMG "China Up Close, Shandong Tour". Des professionnels des

médias chinois et étrangers vont explorer plusieurs villes du Shandong, dont Jining, Qingdao et Yantai. Ils offriront une perspective internationale sur l'héritage historique et les avancées contemporaines de la culture Qilu, héritière des anciens royaumes de Qi et Lu qui prospéraient dans le Shandong actuel avant l'unification par la dynastie Qin (221-207 av. J.-C.). Leur mission : raconter des histoires chinoises qui tissent des liens entre passé et présent.

Cette édition a servi de plateforme pour convier l'ensemble des participants au 11e Forum Nishan sur les civilisations mondiales, qui se tiendra également à Qufu, lieu de naissance du célèbre philosophe chinois Confucius, en juin prochain.

Source: cgtn.com

Coupe du Roi contre le FC Barcelone : Le Real Madrid déclenche une polémique avant la finale



Le Real Madrid a suscité une vive controverse ce vendredi 25 avril en diffusant un communiqué sur ses réseaux sociaux pour condamner ce qu'il qualifie de déclarations "inadmissibles" de la part des arbitres de la finale de la Coupe du Roi qui doit l'opposer au FC Barcelone le lendemain. Les arbitres, visiblement émus, ont dénoncé les pressions constantes exercées par le club madrilène, notamment à travers les vidéos diffusées par Real Madrid TV qui portent atteinte à leur réputation et à celle de leurs proches.

Le Real Madrid a exprimé son mécontentement face aux déclarations des arbitres désignés pour la finale, appelant la Fédération espagnole de football et les instances de l'arbitrage à prendre des mesures appropriées. Le club remet en question la neutralité de l'arbitre en charge de la VAR pour le match et envisage même de boycotter la rencontre en raison de cette situation. Les arbitres, Ricardo de Burgos Bengoetxea et Gonzalez Fuertes, ont vivement

réagi lors d'une conférence de presse, dénonçant les pressions subies et les conséquences néfastes des vidéos produites par Real Madrid TV. Ils ont exprimé leur souffrance face aux attaques personnelles et aux insultes en ligne, dénonçant une campagne de dénigrement orchestrée par la chaîne du club madrilène.

Cette affaire met en lumière les tensions existantes entre le Real Madrid et les arbitres espagnols, mettant en péril la sérénité et l'équité des compétitions sportives. Les menaces de boycott et les appels à des mesures collectives soulignent l'urgence d'une résolution pacifique et équilibrée de ce conflit, afin de garantir l'intégrité du football espagnol et le respect des acteurs qui en font partie.

La situation décrite révèle un conflit entre le Real Madrid et le corps arbitral espagnol, marqué par des tensions persistantes et des critiques réciproques. Les récentes déclarations du Real, qualifiant les propos du corps arbitral

de "surprenants" et "très éloignés des principes d'équité, d'objectivité et d'impartialité", reflètent un climat de méfiance et de remise en question des décisions arbitrales.

Cette escalade de la tension intervient à la veille d'un événement majeur du football espagnol, soulignant l'importance et la sensibilité de la situation. Les réactions en chaîne, notamment les accusations de tentative de "prise de pouvoir" de la part du Real Madrid selon Javier Tebas, président de la Liga, soulignent l'ampleur du différend.

Dans ce contexte, les appels au calme et à la responsabilité de certains acteurs, tels que l'entraîneur du FC Barcelone Hansi Flick et le président de la Fédération espagnole Rafael Louzan, mettent en avant la nécessité de préserver l'intégrité du jeu et le respect envers les arbitres.

Fatou Sissoko



Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous aurez raison de ne pas vous laisser influencer, votre instinct ne vous trompera pas. Votre découragement moral prend sa source dans la fatigue générale que vous ressentez, c'est par là que vous pouvez agir, reposez-vous.

Vous avez tous les atouts nécessaires pour regarder autour de vous en toute sérénité et sourire aux opportunités qui se présentent. Bonne entente et harmonie vont chasser les éventuelles tensions et permettre de réajuster ce qui doit être.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Il y a de fructueuses discussions en vue. N'hésitez pas à prendre des renseignements juridiques. Ne vous laissez pas envahir par les besoins des autres, ce serait au détriment des vôtres, vous ne pouvez pas vous le permettre.

Vous avez l'élan et la diplomatie nécessaires pour contrer des personnes qui tentent de vous freiner. Vous avez toutes les cartes en mains pour ne pas vous laisser déstabiliser. Vos propos seront bien ciblés. Le résultat sera probant et vous encouragera à poursuivre dans cette voie.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous défendez de grands projets tous azimuts. Le seul bémol que vous puissiez rencontrer, c'est l'opposition de ceux qui voient moins loin que vous... Restez bien décidé à tirer votre épingle du jeu, restez campé sur vos positions.

Votre discrétion vous évite une brouille avec un proche. N'endossez pas le rôle d'intermédiaire sans réfléchir aux conséquences. C'est votre ténacité votre meilleure arme, persévérez sans vous laisser distraire par des aspects secondaires.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

L'évasion est à l'ordre du jour. Vous avez besoin de vous distancer de votre quotidien. Faites une pause, vous avez besoin de souffler au sens large, de vous aérer et de sortir de vos soucis qui sont purement transitoires.

La bonne ambiance du moment vous donne le petit coup de pouce nécessaire pour changer d'état d'esprit, de façon de collaborer et multiplier vos centres d'intérêt. Plus optimiste que jamais, vous vous ouvrez à la nouveauté et attrapez au vol toutes les occasions qui se présentent pour partager du bon temps.



Lion (22 juillet - 23 août)

N'hésitez pas à vous retirer d'un projet, le doute que vous avez actuellement est bien fondé. Ce n'est pas le moment de vous lancer dans de grandes opérations, la nuit porte conseil et vous rechargera dans le bon sens.

La discipline vous pèse parfois et vous avez alors tendance à ruer dans les brancards ou à ruminer dans votre coin. Prenez les choses avec philosophie et réjouissez-vous d'être encadré pour éviter tout débordement.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Ne vous forcez pas à porter un masque. Soyez authentique sans pudeur inutile et détendez-vous ! C'est la journée idéale pour commencer un régime, entreprendre un nouveau sport, changer vos habitudes d'hygiène de vie. L'occasion est venue de relâcher la pression, de vous détacher de ce qui vous pèse et de passer à de nouvelles choses. Vous êtes plein d'entrain pour plancher sur de nouveaux projets, nouer de nouvelles relations. Vous êtes pleinement disposé pour faire des efforts afin d'entretenir la flamme du désir avec votre bien aimé.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous usez de la séduction pour rallier à votre cause les moins endurcis de vos adversaires et sans doute vous allez ainsi obtenir quelques succès. Ne prenez surtout personne à revers et tentez plutôt l'apaisement que les déclarations... de guerre. Terriblement attaché à ceux que vous aimez, le moment est venu de leur dévoiler vos sentiments et de profiter de votre bonne humeur pour les motiver ou les conseiller. En effet, l'atmosphère ambiante vous permet d'être plus disponible, plus communicatif et plus à l'écoute.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vous allez moissonner les efforts de ces quatre derniers mois, la reconnaissance extérieure vous donne d'intenses satisfactions. Vous aurez besoin des autres pour équilibrer votre activité, qui tend à être excessive et trop abrupte, trop radicale. Vous avez de bons atouts pour faire évoluer vos relations. Joie de vivre, rencontres, surprises sont au rendez-vous. Le moment est venu, d'accélérer le mouvement, d'aller vers les autres sans a priori, de communiquer et de vous ouvrir à la nouveauté.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Vous jouez avec les mots de façon redoutable. Plus diplomate mais direct à la fois, vous faites mouche. Vous respirez la pleine forme ! Le plus important sera de ne pas dépasser vos limites pour autant.

Ne vous inquiétez pas outre mesure et restez serein, les tensions entre vos collaborateurs ne vous atteindront pas. On compte plutôt sur vous pour faire avancer un projet collectif. C'est une belle occasion de faire vos preuves.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Des discussions intensives vous ouvrent des portes intéressantes. Les liens nouveaux sont profitables aujourd'hui. La forme est au rendez-vous, mais vous en faites trop pour les autres et pas assez pour vous-même. Attention au surmenage ! Aujourd'hui, vous êtes doté d'un flair infailible. Vous allez avoir raison d'avoir confiance en vous. Vous allez vous montrer particulièrement efficace et vous rendre compte en fin de journée que la stratégie adoptée s'avère gagnante ! Que demander de plus !



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous tendez à fuir les vérités matérielles, les contraintes administratives, ce n'est pas le moment de vous y mettre. Votre énergie en hausse peut se transformer en irritabilité, surtout si vous ne changez pas certaines mauvaises habitudes. Il vous sera demandé de faire preuve d'une grande rigueur, ce qui ne sera pas forcément de votre goût. L'autorité risque tout particulièrement de vous agacer, ne soyez pas si susceptible. L'entêtement qui vous caractérise aujourd'hui peut mener à des impasses, gardez-vous une porte de sortie.



Poisson (19 février - 21 mars)

Convaincre vous sera très facile... Vous passez à l'offensive aujourd'hui. Vous serez tenté d'extérioriser tout ce que vous contenez depuis quelques semaines, attention à la pression, malgré tout il sera bon de canaliser votre énergie dans un sens constructif. De bonnes nouvelles vous rendent euphorique. Ces ouvertures du Destin sont en accord avec vos buts. Vous êtes prêt à voir la vie en rose et à la croquer à pleines dents. Tout vous sourit et votre moral est au top. Que demander de mieux !



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

1117 **Malikilé**

1592 Malikilé

Intégration et suivi aux membres de l'élite de l'opposition... Réactions vives de l'opposition

Le ministre Diop à la Conférence des Nations Unies

Le Combat de Yahya Samaké

Defence de la Démocratie et des Libertés Fondamentales au Mali

1592

1117 **Malikilé**

1593 Malikilé

Centre de Formation Professionnelle de Séno - Cérémonie d'ouverture de l'Atelier National de Validation de la Stratégie Nationale de l'Entreprenariat au Mali

Visite de Président Assimi Goïta au Burkina Faso

Renforcement de la coopération bilatérale

1593

1117 **Malikilé**

1594 Malikilé

Renforcement des relations diplomatiques et humanitaires... Les Ambassades au Mali et au Burkina fermées et une nouvelle ouverte à Dakar

Justice Internationale

Al Hassane reconnu coupable de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre

1594

1117 **Malikilé**

1595 Malikilé

Politique autour de l'absence de Déclaration de politique générale de Premier ministre au Sénégal : enjeux et implications

Mémoire de Bamba / Chaguel

Un tissu de mensonges ?

1595

1117 **Malikilé**

1596 Malikilé

Call de cesse de force pour lutter contre la dégradation... Une Initiative de Boubou Bakou Sanon et de l'Association Espoir en Rouge

La rançon de la quête de souveraineté

1596

1117 **Malikilé**

1597 Malikilé

Fin de l'opération militaire de force... Le Rassemblement National en position de force, mais la bataille finale reste à venir

Primaires

Pathétique Chaguel !

1597

1117 **Malikilé**

1598 Malikilé

Visite diplomatique de l'ambassadeur à Rio de Janeiro... Le ministre Diop rencontre son homologue des Emirats Arabes Unis

Situation sécuritaire au Mali

Retour sur les événements marquants du mois de juin 2024

1598

1117 **Malikilé**

1599 Malikilé

Renforcement de la coopération énergétique entre le Mali et la Russie... Le Président Assimi reçoit en audience Moustapha Koussou (SPASSO)

Initiative royale pour l'Afrique atlantique et le Sahel

Quels projets pour l'accès des pays du Sahel à l'Atlantique ?

1599

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23